



## B.T.S ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUE LOCALES

Il est ouvert :

- aux élèves de terminales générale, technologique ou professionnelle d'établissement public ou privé sous contrat de l'Education nationale, de l'Agriculture, du CNED, de centre de formation,
- aux élèves bacheliers souhaitant se réorienter,
- aux personnes désirant reprendre des études supérieures (attention: s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur).

Tout candidat doit suivre la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur sur le portail, [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) selon le tableau ci-dessous :

	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
Information	A partir du 01/12									
Saisie des candidatures		A partir du 20/01		Jusqu'au 20/03						
Envoi des dossiers papier					Jusqu'au 02/04					
Classement des candidatures par ordre de préférence		A partir du 20/01				Jusqu'au 31/05				
Proposition d'admission							A partir du 07/06			
Procédure complémentaire							A partir du 22/06			Fin 15/09
Inscription								Début juillet		

**Sécurité Sociale Etudiante obligatoire : les élèves des sections de techniciens supérieurs sont étudiants.**  
**A ce titre, l'inscription définitive dans l'établissement est subordonnée à l'adhésion au régime de sécurité sociale étudiante (203 euros pour 2011-2012).**

### Scolarité

Pension - 1244,54 €      Demi-Pension - 488,57 €      Frais Scolarité - 35,00 €

Les manuels scolaires sont à la charge des familles.

### Sorties Pédagogiques

Il est souhaitable de prévoir, en début d'année, un budget d'environ 600 € pour le voyage d'étude programmé au cours des 2 années.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée lors des actions professionnelles,  
(Pantalon ou jupe, chemise, chaussures de ville).

**JOURNEE PORTES OUVERTES - SAMEDI 10 MARS 2012 de 8h30 à 12h30.**

Le candidat à ce BTS est un futur professionnel poly-compétent qui intervient dans l'animation du territoire, le montage de projets touristiques, l'organisation d'opérations promotionnelles et d'accueil. De ce fait, il met en place des événements, des manifestations (séminaires, congrès, salons, festivals, spectacles, manifestations sportives ou culturelles...). Il œuvre à la mise en valeur du patrimoine en organisant des visites de villes et circuits, en accueillant et prenant en charge des groupes en tant que guide interprète régional. Il élabore de la documentation touristique locale (brochures, multimédia...). Il participe à la gestion de l'animation des territoires et accompagne le montage de projets. Il apporte son concours à la création et à la gestion d'unité d'accueil loisirs.

### Qualités requises

Les candidats sollicitant ce BTS devront avoir de bonnes connaissances en français, histoire, géographie et en langues vivantes (2 langues vivantes obligatoires - ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND - ITALIEN). Il est demandé d'avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, un très bon niveau linguistique.

### Débouchés professionnels

- ◆ Agent de développement d'un pôle touristique local, coordonnateur de l'action locale.
- ◆ Concepteur -organisateur de visites de villes, de circuits, excursions,
- ◆ Organisateur d'évènements locaux,
- ◆ Responsable d'une petite unité touristique,
- ◆ Conseiller en séjours.

Ils pourront également poursuivre leurs études à l'université, soit par des licences professionnelles, des maîtrises (tourisme ou autre) ou des magistères.

### Horaires d'enseignement (horaire hebdomadaire)

ENSEIGNEMENTS	Première année (Cours + TP)	Deuxième année (Cours + TP)
<b>Enseignements obligatoires</b>		
Français	2(2+0)	2(2+0)
Communication en langues vivantes étrangères :		
. A (Espagnol - Allemand - Italien)	3(2+1)	3(2+1)
. B (Anglais)	3(2+1)	3(2+1)
Analyse du patrimoine	2(2+0)	2(2+0)
Analyse spatiale appliquée au tourisme	3(3+0)	3(3+0)
Économie et droit	4(4+0)	4(4+0)
Mercatique - gestions appliquées aux organisations du tourisme	4(4+0)	4(4+0)
Techniques touristiques	4(4+0)	4(4+0)
Action professionnelle touristique*	8(0+8)	8(0+8)
<b>Total</b>	<b>33 (23+10)</b>	<b>33 (23+10)</b>
<b>Stages</b> : Le stage se fera dans une structure touristique dont la nature est précisée dans le référentiel d'activités professionnelles	12 à 14 semaines	

- L'horaire d'action professionnelle touristique appliquée sera regroupé sur une même journée afin de faciliter la mise en place des actions et projets en relation avec les entreprises ou les organisations du tourisme local.

**LE BTS AGTL SE PRÉPARE EN 2 ANNÉES APRÈS LE BACCALAURÉAT (TOUT BAC)**